

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

52^{ème} COURSE DE COTE NATIONALE

ST JEAN DU GARD COL ST PIERRE

10-11-12 avril 2026

<i>Course de Côte</i>	
Asa organisatrice :	ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE D'ALES
Nom :	52 ^{ème} Course de Côte Nationale St Jean du Gard Col Saint Pierre
Date :	10,11 et 12 avril 2026
Niveau d'inscription:	National
Eligibilité :	Championnat de France de la Montagne, Coupe de France de la Montagne, Trophée CFM Challenge et Championnat de Ligue Occitanie Méditerranée du Sport Automobile.
Participation étrangère autorisée	Oui
Visa Ligue (date et numéro) :	
Permis d'organisation FFSA (date et numéro) :	12/02/2026 N°129
<i>Personne désignée par l'ASA en contact avec la FFSA pour l'obtention du permis d'organisation</i>	
Nom :	CHANTAGREL
Téléphone :	06 86 78 72 87
Mail :	Nathalie.chantagrel@gmail.com
<i>Organisateur technique</i>	
Nom :	ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE D'ALES
Adresse :	Pôle Mécaniques Alès Cévennes, Traverse Lori TOSI, Vallon de Fontanes, 30520 St Martin de Valgalgues
Téléphone :	04 66 55 65 66
Mail :	asa.ales30@yahoo.fr

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA.

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Compétition Internationale et nationale

Président du Collège des Commissaires Sportifs	M. Hervé BESSON	Licence n°151182
Commissaires Sportifs	M. Josep BESOLI	Licence n°_001 ICSE ND
	M. Jean François PASCAL	Licence n°2806
Secrétaire Collège Commissaires Sportif	M. Olivier COULET	Licence n°19312
Directeur de Course	M. Marc HABOUZIT	Licence n°7145
Directeurs de Course Adjoints	Mme Christelle HABOUZIT	Licence n°128356
<i>Directeur adjoint Délégué Caterham</i>	M. Nicolas BALDIT	Licence 134045
	M. Daniel BLANQUIN	Licence n°1941
	M. Fabien PASCAL	Licence n°154624
	M Jean Christophe LEROY	Licence n° n°5492
	Mme Evelyne ROL	Licence n°40773
	Mme Aurélie CUCHEVAL	Licence n°340281
	Mme Nathalie CHANTAGREL	Licence n°9549
	M. Patrick RAYER	Licence 40676
	Mme Isabelle RAVIER	Licence 196916
Directeur Responsable des vérifs administratif	M. Daniel BLANQUIN	Licence n°1941
Commissaire Technique responsable	M. Marc CHARBONNEAU	Licence n° 47435
Commissaire Technique adjoint	M. Christophe BIAGIONI	Licence n°169294
Commissaires Techniques	M. Yvon JOURNAUX	Licence n°19327
	M. Alain COSTE	Licence n°18050
	M. Christophe NATEWAJKO	Licence n°43054
	M. Jean Pierre ROLLAND	Licence n°2694
	Mme Camille PALMER	Licence n° 2333
	M. Marcel CERDAN	Licence n°19463
	M. David FOURTET	Licence n°18310
	<i>Dédié Caterham</i> M. Sébastien BOUSQUET	Licence n° 243494
Attachée Technique FFSA	Mme Agathe LOUCHART	Licence 144172
Médecin responsable	ADAMU.....	Licence n°_____
Chargé de la mise en place des moyens	M. Bruno PONS	
Chargés des relations avec les concurrents (CS)	M. Ivan PRISTCHEPA	Licence n°205325
	M. Sébastien ROL	Licence n°10046
	Mme Corinne BEFFY	Licence n°27682
	M. Bernard COUSIN	Licence n°59
	<i>Dédié Caterham</i> M. Robert CLOS	Licence n°6055
Juge de Fait	M. Alain DESSENS.	Licence n°19459
Chargé de presse	M. Jacques FURET	Licence n°223132

Chargé des Commissaires de route
Chronomètres
Observateur

Mme Nathalie CHANTAGREL Licence n°9549
M. Jean Paul DURAND Licence n°27683
M. Licence n° _____

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements	Jeudi 2 avril 2026 à minuit
Publication de la liste des engagés	Mercredi 8 avril 2026 à 22H00
Vérifications administratives	Espace Paulhan – Avenue de la Résistance – 30270 St Jean du Gard Vendredi 10 avril 2026 : de 9H30 à 12H00 et de 15H00 à 19H00
Vérifications techniques	Espace Paulhan – Avenue de la Résistance – 30270 St Jean du Gard Vendredi 10 avril 2026 : de 9H45 à 12H15 et de 14H30 à 19H15
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais	Vendredi 10 avril 2026 à 21H00
Briefing des commissaires	Vendredi 10 avril 2026 à 21H00
Essais non chronométrés	Néant
Essais chronométrés	Samedi 11 avril 2026 à partir de 8H00
Briefing des pilotes	Vendredi 10 avril 2026 à 20H - Espace Paulhan – Avenue de la Résistance- 30270 St Jean du Gard
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course	Samedi 11 avril 2026 – 15H00
<i>Epreuve du Championnat de France de la Montagne :</i> affichage des ordres de départ à la course :	Samedi 11 avril 2026 – 15H00
1 ^{ère} réunion du collège des commissaires sportifs	Vendredi 10 avril 2026 – 18H00
Course	
1 ^{ère} montée	Samedi 11 avril 2026 à partir de 15H30
2 ^{ème} montée	Dimanche 12 avril 2026 à partir de 9H00
3 ^{ème} montée	À la suite de la 2 ^{ème} montée de course
Podium Championnat	Dimanche 12 avril 2025 ; 30 mn après le retour du convoi à St Jean du Gard
Affichage des résultats provisoires	Après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé
Podium	Dimanche 12 avril 2026, 30 mn après le retour du convoi à St Jean du Gard
Remise des prix	Dimanche 12 avril 2026, 30 mn après le retour du convoi à St Jean du Gard

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives le vendredi 10 avril 2026

Horaires : 9H30 à 12H00 et 15H00 à 19H00,

Lieu : Espace Paulhan – Avenue de la Résistance – 30270 St Jean du Gard

Vérifications techniques le vendredi 10 avril 2026

Horaires : 9H45 à 12H15 et 14H30 à 19H15

Lieu : Espace Paulhan – Avenue de la Résistance – 30270 St Jean du Gard

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage : Rossel et Fils Peugeot St Jean du Gard

Adresse : 188 Grand Rue, 30270 ST JEAN DU GARD

Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français).

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le vendredi 10 avril 2026 à 19H00.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le vendredi 10 avril 2026 à 18H00.

Pesage des voitures libre ou obligatoire :

Lieu : Espace Paulhan – Avenue de la Résistance – 30270 St Jean du Gard

Horaires : 9H45 à 12H15 et 14H30 à 19H15

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir Règlement Standard des Courses de Côte.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

Mail : asa.ales30@yahoo.fr

Adresse : ASA Alès - Pôle Mécanique Alès Cévennes, Traverse Lori TOSI, Vallon Fontanes 30520 St Martin de Valgalmes

Jusqu'au 2 avril 2026 à minuit.

Les droits d'engagement sont fixés à 630 €, réduits à 315 €, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

- Concurrents engagés au CFM Challenge : 260 €, licenciés ASA Alès : - 55 € de remise sur le tarif correspondant à leur statut

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des droits d'engagement.

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 100, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 210 (toutes compétitions confondues sur le WE)

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des courses de côte.

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir Règlement Standard des Courses de Côte.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir Règlement Standard des Courses de Côte.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau de sécurité.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des courses de côte.

Publicité obligatoire voir additif n°1 de l'organisation

Publicité optionnelle éventuellement communiquée ultérieurement par l'organisateur via l'additif n°1

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La Course de Côte Internationale de St Jean du Gard – Col St Pierre se déroulera sur le parcours suivant :
Route Départementale 260 – Corniche des Cévennes

La course se déroulera en 3 montées.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ Bannières alt 244 m

Arrivée Chemin du Resses – Col St Pierre alt 585 m

Pente moyenne : 6,6% - maximum 8%

Longueur du parcours 5 080 m

Modalités de retour au départ : par convoi

Parc de départ : St Jean du Gard

Parc d'arrivée : Après l'arrivée, sur la RD260, au Col St Pierre

6.2P. ROUTE DE COURSE

L'accès au départ se fait par convoi entre Saint Jean du Gard et le départ sur le Col Saint Pierre.
Les convois sont encadrés par la police de l'agglomération et se font à vitesse modérée.

6.3P. FILE DE DEPART

File de départ : lieu Convoi : Place Carnot devant le Temple

Course : en amont de la ligne de départ

6.4P. SIGNALISATION

Voir Règlement Standard des Courses de Côte.

6.5P. PARC CONCURRENT

Les parcs concurrents seront situés à St Jean du Gard pour tous les groupes.

Les parcs concurrents seront accessibles à partir du mardi 7 avril 2026, 14H00.

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine de disqualification d'office) pour tous les concurrents classés est situé après la ligne d'arrivée.

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d'affichage seront placés :

- pendant les vérifications : au parc des vérifications à l'Espace Paulhan – avenue de la résistance 30270 St Jean du Gard et application Sportity
- pendant les essais et la course au parc départ : application Sportity
- pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au parc fermé d'arrivée : application Sportity

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, une permanence se tiendra :

Espace Paulhan – avenue de la résistance 30 270 St Jean du Gard, vendredi 10 avril 2026 de 8H à 19H

Téléphone permanence n° 06 86 78 72 87

Centre de secours le plus proche :

Lieu : La Glacière RD 907, 30 270 ST JEAN DU GARD Téléphone n° 04 66 54 26 18

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

Précision concernant l'ordre des départs : VHC, Caterham puis Modernes

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

La conférence aux pilotes (briefing) aura lieu le vendredi 10 avril 2026 à 20H00– Espace Paulhan – avenue de la résistance 30 270 St Jean du Gard

La présence de tous les pilotes et des commissaires chefs de poste y est obligatoire.

7.3P. COURSE

Voir Règlement Standard des Courses de Côte.

Préciser la procédure de départ : feux tricolores

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Echauffement des pneumatiques par déplacement de la voiture : non autorisé.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir Règlement Standard des Courses de Côte.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

La course se déroulera en 3 montées. Le classement final sera établi au cumul des 2 meilleures montées.

Les classements suivants seront établis :

- un classement général pour les voitures de Sport (série A),
- un classement général pour les voitures de Production (série B),
- un classement par groupe et par classe (séries A et B confondues)

ARTICLE 10P. PRIX

Prix en espèces

	Classement Général par série	Groupe				Classe			
		de 0 à 2 partants	de 3 à 4 partants	de 5 à 8 partants	+ de 8 partants	1 partant	2 partants	de 3 à 5 partants	à partir de 6 partants
1er	500	0 €	135	265	530	0 €	70	135	265
2ème	400			135	265			70	135
3ème	300				135				
4ème	200								
5ème	100								
1ère Dame	265								
1ère Jeune	265								

Les primes seront envoyées aux concurrents par l'organisateur dans un délai de 15 jours maximum après la compétition

Les prix en espèce ne sont pas cumulables.

La remise des prix se déroulera le dimanche, 30 mn après le retour du convoi à St Jean du Gard